

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente de l'espace culturel Georges Brassens (arrêté municipal du 12 mai 2021), sous la Présidence de **Madame Pascale LEBON**, en suite de la convocation en date du 20 avril 2026, dont un exemplaire a été affiché sur le site internet de la ville, conformément à la loi.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33**

**Nombre de conseillers municipaux présents : 28**

**Nombre de conseillers municipaux votants : 29**

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

ID : 062-216207589-20260427-2026\_4\_5-DE



**Etaient présents :** Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- Frédérique BOUKO pouvoir à Hélène BERNAERT
- Philippe NEYRAT pouvoir à Betty BOULOGNE
- Sophie LEGAGNEUR pouvoir à Corinne MULLER
- Stéphanie MOLMY pouvoir à Jean-Claude CONDETTE
- Matthias PASCHAL pouvoir à Ludovic LATRY

**Monsieur Pierre GALBY est désigné secrétaire de séance.**

**DELIBERATION N° 2026-4-5 : Attribution des subventions**

Dans le cadre du vote du Budget primitif 2026, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions de fonctionnement détaillées dans le tableau annexé.

Conformément à la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, les membres du Conseil Municipal représentant les associations suivantes ne participent pas au vote, il s'agit de : *Christian DELACOUR : Education Liens Prévention ; Gisèle GORI : Bellidée ; Pierre GALBY : Basket Club Saint-Martinois ; Ludovic LATRY : Olympique Saint-Martinois + le pouvoir de Matthias PASCHAL*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, APPROUVE** l'attribution des subventions pour l'année 2026 comme repris ci-dessous :

↳ Bellidée :

**Nombre de votants : 32 Pour : 32**

↳ L'Olympique Saint-Martinois

**Nombre de votants : 31 Pour : 26 Contre : 5**

↳ Le Basket Club Saint-Martinois

**Nombre de votants : 32 Pour : 32**

↳ L'Education Liens Prévention :

**Nombre de votants : 32 Pour : 32**

Pour le reste du tableau : **Nombre de votants : 33**

**Pour : 33**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

*Saint-Martin-Boulogne, le 27 avril 2026*

**Le secrétaire de séance,**  
**Pierre GALBY**

**Le Maire,**  
**Pascale LEBON**

**Affiché le : 04 mai 2026**

**Voies et délais de recours**

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours : <http://www.telerecours.fr>